

A.G.R

Secteur de STRASBOURG
TENNIS DE TABLE

Strasbourg, le 23 octobre 2017
le 21 novembre 2017

responsable de la compétition : François DUFOUR
adresse : 06, rue de la Roseraie ; 67300 SCHILTIGHEIM
tél: 03.88.26.01.87 + 06.71.29.64.52
courriel : fr.dufour2@wanadoo.fr

CHAMPIONNAT DES JEUNES PAR EQUIPES SAISON 2017 - 2018

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

Etant donné le nombre d'équipes engagées (23, soit + 4 par rapport à la saison dernière) et la répartition par catégories d'âge de ces équipes, la compétition se déroulera, cette saison sous la forme de **quatre championnats distincts** concernant respectivement **les cadets, les minimes, les benjamins et les poussins** et sur **quatre ou cinq tours selon les cas**, prévus aux dates suivantes :

- 1er tour : le **dimanche 19 novembre 2017** à 9 heures ;
- 2ème tour : le **dimanche 10 décembre 2017** à 9 heures ;
- 3ème tour : le **dimanche 04 février 2018** à 9 heures ;
- 4ème tour : le **dimanche 25 mars 2018** à 9 heures ;
- 5ème tour : le **dimanche 06 mai 2018** à 9 heures pour les poussins **uniquement**.

S'y ajoutera, comme les saisons précédentes, une **finale individuelle** de type **Top 16 ou Top 12** qui rassemblera les meilleurs de chaque catégorie selon la formule définie au point 6 ci-dessous.

Elle se déroulera, en principe, le **dimanche 10 juin 2018**.

1) REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES CADETS MODIFIE SUITE A L'AJOUT DE L'EQUIPE DE MUNDOLSHEIM :

8 équipes étant **finale**ment engagées, la compétition se déroulera en **deux poules de quatre équipes** et sur **quatre tours**.

Afin d'équilibrer les chances, à l'issue de chaque tour, **les deux dernières équipes de la poule 1 descendront en poule 2 et les deux premières équipes de la poule 2 monteront en poule 1**.

Contrairement au premier tour où il n'y avait que **7 équipes en lice et une poule 1 à quatre équipes et une poule 2 à trois équipes**, Les rencontres opposant les équipes se joueront à partir du deuxième tour en **6 matchs (deux par joueur) sans double**.

Selon la formule en vigueur au premier tour (une poule de 4 équipes et une poule de 3 équipes), les équipes n'auront pas disputé le même nombre de rencontres à l'issue des quatre tours. Le **classement général** ne tiendra donc **pas compte du nombre de points-rencontre obtenu** par chacune d'entre elles, mais sera **uniquement basé sur le nombre de matchs gagnés et perdus par les trois joueurs de chacune des équipes** (ou match-average) qui, lui, est le même quelle que soit la poule où les différentes équipes auront évolué.

Les équipes faisant forfait ou ne comprenant qu'un seul joueur ne marqueront aucun point.

A l'issue des quatre tours, l'équipe ayant le meilleur match-average sera déclarée championne du secteur de Strasbourg de sa catégorie et sera qualifiée pour la finale départementale du mercredi 06 juin 2018

Les éventuelles équipes ex-aequo pour l'attribution du titre seront départagées par le résultat des rencontres les ayant opposées.

2) REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES MINIMES MODIFIE SUITE AU DESISTEMENT DE L'EQUIPE DE TT SOUFFEL :

4 équipes seulement étant finalement engagées, la compétition se déroulera en **une poule unique de quatre équipes et sur quatre tours** prévus les dimanches 19 novembre, 10 décembre, 04 février et 25 mars.

Les rencontres opposant les différentes équipes se joueront en 6 matchs (deux par joueur) sans double.

Chaque victoire d'équipe rapportera trois points, un match nul deux points et chaque défaite d'équipe un point.

Les équipes faisant forfait ou ne comprenant qu'un seul joueur ne marqueront aucun point.

A l'issue des quatre tours, l'équipe totalisant le plus de points-rencontre sera déclarée championne du secteur de Strasbourg de sa catégorie et sera qualifiée pour la finale départementale du mercredi 06 juin 2018.

Les éventuelles équipes ex-aequo seront départagées par le match-average général conformément au règlement AGR et, à défaut, par le résultat des rencontres les ayant opposées.

3) REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES BENJAMINS :

6 équipes étant engagées, la compétition se déroulera en **deux poules de trois équipes et sur quatre tours.**

Les rencontres opposant les différentes équipes se joueront en 9 matchs (trois par joueur) sans double.

Afin d'équilibrer les chances, **à l'issue de chaque tour, l'équipe arrivée dernière en poule 1 descendra en poule 2 et, inversement, l'équipe arrivée première en poule 2 montera en poule 1.**

Chaque victoire d'équipe rapportera trois points, et chaque défaite d'équipe un point. (selon cette formule, il n'est en effet pas possible de faire match nul).

Les équipes faisant forfait ou ne comprenant qu'un seul joueur ne marqueront aucun point..

A l'issue des quatre tours, l'équipe totalisant le plus de points-rencontre sera déclarée championne du secteur de Strasbourg de sa catégorie et sera qualifiée pour la finale départementale du mercredi 06 juin 2018.

Les éventuelles équipes ex-aequo à l'issue des 4 tours seront départagées par le match-average général, conformément aux règlements de l'AGR et, à défaut, par le résultat des rencontres les ayant opposées.

4) REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES POUSSINS :

5 équipes seulement étant engagées, la compétition se déroulera en **une poule unique de quatre équipes et sur cinq tours, chacune des équipes engagées étant exempte à tour de rôle.**, l'ordre d'exemption étant le suivant :

- 1er tour dimanche 19 novembre 2017 : TT Souffel 2
- 2ème tour : dimanche 10 décembre 2017 : **Ostwald**
- 3ème tour : dimanche 04 février 2018 : **APIG 1**
- 4ème tour : dimanche 25 mars 2018 : TT Souffel 1
- 5ème tour : dimanche 06 mai 2018 : APIG 2

Les rencontres opposant les différentes équipes se joueront en 6 matchs (deux par joueur) sans double.

Chaque victoire d'équipe rapportera trois points, un match nul deux points et chaque défaite d'équipe un point.

Les équipes faisant forfait ou ne comprenant qu'un seul joueur ne marqueront aucun point.

A l'issue des cinq tours, l'équipe totalisant le plus de points-rencontre sera déclarée championne du secteur de Strasbourg de sa catégorie et sera qualifiée pour la finale départementale du mercredi 06 juin 2018.

Les éventuelles équipes ex-aequo seront départagées par le match-average général conformément au règlement AGR et, à défaut, par le résultat des rencontres les ayant opposées.

5) CLASSEMENT INDIVIDUEL DES JOUEURS

Lors des quatre ou cinq tours du championnat par équipes, les **résultats individuels des joueurs** seront saisis et comptabilisés selon le **barème en vigueur pour le classement AGR** des joueurs, à savoir :

- + 2 points en cas de victoire sur un joueur de même classement
- 2 points en cas de défaite sur un joueur de même classement
- +1 point en cas de victoire sur un joueur classé au rang immédiatement inférieur
- 3 points en cas de défaite sur un joueur classé au rang immédiatement inférieur
- + 3 points en cas de victoire sur un joueur classé au rang immédiatement supérieur
- + 4 points en cas de victoire sur un joueur classé deux rangs ou plus au-dessus de soi
- 4 points en cas de défaite sur un joueur classé deux rangs ou plus en-dessous de soi
- 0 point en cas de défaite sur un joueur mieux classé que soi
- 0 point en cas de victoire par forfait :
- 0 point en cas de défaite par forfait :

6) JOURNEE FINALE :

A l'issue des quatre ou cinq tours, sur la base des résultats obtenus, les **12 ou 16 meilleurs de chaque catégorie seront sélectionnés pour la journée finale** qui se disputera, tout d'abord sous la forme de poules de trois ou quatre joueurs, puis, dans un second temps, sous la forme d'un tableau permettant d'aboutir à un classement intégral des joueurs (formule identique à celle du critérium fédéral FFTT).

Dans les poules préliminaires, les joueurs seront répartis en fonction de la place qu'ils auront obtenu à l'issue des tours de championnat par équipes, et dans le tableau final, en fonction de la place qu'ils auront obtenu dans leurs poules respectives.

Par ailleurs, des lots (coupes, trophées ou médailles selon les résultats obtenus) récompenseront les 6 meilleurs de chaque catégorie.

Le responsable de la compétition : F. DUFOUR

A.G.R

Secteur de STRASBOURG
TENNIS DE TABLE

Strasbourg, le 23 octobre 2017

responsable de la compétition : François DUFOUR

adresse : 06, rue de la Roseraie ; 67300 Schiltigheim

tél: 03.88.26.01.87 + 06.71.29.64.52

courriel : fr.dufour2@wanadoo.fr

CHAMPIONNAT DES JEUNES PAR EQUIPES SAISON 2017 - 2018

INSTRUCTIONS POUR LES JUGES-ARBITRES ET LES CAPITAINES D'EQUIPES

Afin de garantir la régularité du championnat, il convient de porter une **attention particulière** aux points de règlement suivants :

- les classements à prendre en compte sont ceux de l'AGR et non ceux de la FFTT : pour cela, se référer aux classements parus sur le site agr-tt67 ou à la liste ci-après.
- pour les filles classées, l'équivalence avec les garçons se fait à - 3 classements : par exemple, une fille classée 80; 85 ou 90 équivaut à un NC garçons, une fille classée 65 équivaut à un 80 garçons et une fille classée 55 à un 70 garçons.
- le meilleur classé de chaque équipe doit **obligatoirement figurer en A ou en X** sur la feuille de match lorsque les rencontres se disputent en poules de quatre équipes.
- en cas d'équipe incomplète, les deux joueurs présents doivent **obligatoirement jouer en A et B ou en X et Y**.
- dans le cas où un seul joueur de l'équipe est présent, il peut jouer ses matchs s'il le souhaite, mais l'équipe est déclarée forfait et ne marque aucun point.
- après deux forfaits consécutifs ou non, l'équipe est considérée comme forfait général et ne peut plus prétendre à l'obtention du titre de champion du secteur ou d'une qualification pour les finales départementales.
- deux équipes d'un même club situées dans une même poule doivent **obligatoirement se rencontrer dès le premier tour** ;
- bien noter les dates de naissance et vérifier la concordance avec la catégorie dans laquelle le joueur évolue.
- pour les juges-arbitres, demander aux joueurs de présenter leur licence AGR et noter sur la feuille de match si cela a été le cas ou non (NB : en l'absence de licence présentée, demander à l'accompagnateur ou aux parents présents d'attester par écrit que le (ou les) joueur(s) sont bien en possession d'une licence et d'un certificat médical, et dans ce cas seulement, laisser le joueur évoluer pour le tour en question).
- noter seulement les 6 ou 7 derniers chiffres du numéro de licence sur les feuilles de match.

le responsable de la compétition : F. DUFOUR

A.G.R

Secteur de STRASBOURG
TENNIS DE TABLE

Strasbourg, le 23 octobre 2017

responsable de la compétition : François DUFOUR

adresse : 06, rue de la Roseraie ; 67300 Schiltigheim

tél: 03.88.26.01.87 + 06.71.29.64.52

courriel : fr.dufour2@wanadoo.fr

LISTE DES CLASSEMENTS JEUNES AGR 2017 - 2018 :

+ en catégorie CADETS :

- MINNI Léa (AUS) : 50 D (équivalent 65)
- MARTIN Lise (AUS) : 55 D (équivalent 70)
- WILHELM Luc (AUS) : 90
- JARDINE Nicolas (AKTT) : 85
- WENZ Alexis (AKTT) : 90
- SCHMITT Jérémy (RCS) : 90
- HOFFBECK Lucas (Saint-jean) : 90
- WEHRUNG-MONTPEZAT (Saint-Joseph) : 90
- EUSSNER Enzo (TT Souffel) : 90
- ROTT Laura (TT Souffel) : 85 D (équivalent NC)

+ en catégorie MINIMES :

- MAROIS Viki (APIG) : 75 D (équivalent 90)
- SCHNEIDER Baptiste : 85 (APIG)
- AUDEBERT Axel (APIG) : 90
- BOTBOL Raphaël (Cheminots Strbg) : 90
- DRUAR Lucas (TT Souffel) : 90
- OBERLE Romain (TT Souffel) : 90
- SCHUSTER Lisa (saint-jean) : 80 D (équivalent NC)

+ en catégorie BENJAMINS :

- EYGONNET Bastien (APIG) : 90
- JARDINE Antoine (AKTT) : 90
- CHEVALLIER Gabin (Cheminots Strbg) : 90

+ en catégorie POUSSINS :

Néant

Tous les autres joueurs inscrits sur les listes nominatives d'engagement envoyées en début de saison sont à considérer comme non classés. Pour les nouveaux joueurs, **se référer à la liste de classements parue sur le site de l'AGR** (www.agr-tt67.fr) ou, à défaut, au responsable du championnat jeunes.

le responsable de la compétition : F. DUFOUR